



## SudInfo

Date: 10-11-2021

Page: 10

Periodicity: Daily

Journalist: -

SUDINFO

# publications: 6 : SudInfo - Nord Eclair - La Nouvelle Gazette - La Meuse - La Province - La Capitale

## COUR D'APPEL

# 45h de travail pour avoir blessé un chasseur

**Le sexagénaire liégeois avait pris pour habitude de gâcher les parties de chasse d'une poignée de passionnés. En jetant un pétard pirate au-dessus d'un mur, il avait blessé un des chasseurs. Albert est condamné à 45 h de travail d'intérêt général.**

Albert, un Liégeois de 68 ans, vient d'être condamné par la cour d'appel de Liège pour des coups et blessures involontaires dans le cadre de ses activités dominicales. Des activités qui consistaient, essentiellement, à empêcher les chasseurs de s'adonner à leur passion dans le bois de Baimont, à quelques dizaines de mètres de la rue de la gendarmerie, à Nandrin, où une chasse était autorisée. Albert, qui a de la suite dans les idées, jouait de la trompette pour faire fuir les animaux et ainsi les sauver d'un éventuel tir mortel. Certaines fois, comme le 16 juin 2019, Albert franchissait allègrement la ligne blanche en lançant des pétards « pirate » au-dessus d'un mur, à l'aveugle, lors des parties de chasse.

Une des explosions avait blessé Patrick, un chasseur. Patrick s'était plaint d'avoir été atteint dans le dos par un pétard, alors qu'il était à l'affût, prêt à tirer sur une proie. Le pétard avait déchiré son gilet et lui avait causé une brûlure dans le dos, qui avait entraîné une incapacité de travail. Il avait expliqué être certain que l'auteur de ce lancer était Albert.

### Jugement confirmé

Albert avait reconnu la matérialité des faits mais il avait expliqué qu'il avait lancé ce pétard pour se signaler et ainsi ne pas risquer de prendre une balle perdue.

En première instance, le tribunal correctionnel de Huy avait déjà condamné Albert à 45 heures de travail d'intérêt général pour des coups et blessures involontaires. Le tribunal avait estimé qu'aucun élément ne permettait de conclure, avec certitude, qu'il y avait, dans le chef du sexagénaire, une volonté de blesser.

Dans son arrêt, la cour d'appel de Liège a, dans les grandes lignes, confirmé le jugement intervenu en première instance. ■

**A. BISSCHOP**



Il a jeté son pétard pirate. © L.H